

MAIRIE
DE
BASSUSSARRY



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2015

L'an deux mil quinze, et le huit du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 avril 2015, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Recart, David, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mme et M. Lahorgue (procuration à M. Baudry), Etcheverry (procuration à Mme Gay)

Absente : Mme Dallet

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 février 2015

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Administration Générale :

1°/ Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Errobi

Adopté à l'unanimité

Finances :

2°/ Comptes de gestion 2014

- Compte de Gestion 2014 du budget général : Adopté à l'unanimité
- Compte de Gestion du B.A. du lotissement du Golf : Adopté à l'unanimité
- Compte de Gestion du B.A. du Lotissement Ur Geldi : Adopté à l'unanimité
- Compte de Gestion du B.A. du Cimetière : Adopté à l'unanimité
- Compte du B.A. du C.L.S.H. : Adopté à l'unanimité

3° / Comptes administratifs 2014

M. Baudry quitte la salle au moment du vote des différents comptes administratifs ; la séance est alors présidée par M. Yaouanc.

- Compte administratif du budget général : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du B.A. du lotissement du golf : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du B.A. du lotissement Ur Geldi : Adopté à l'unanimité

- Compte administratif du B.A. du Cimetière : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du B.A. du C.L.S.H. : Adopté à l'unanimité

M. Baudry revient dans la salle après les votes.

4° / Affectation du résultat :

- Budget Général : Adopté à l'unanimité
- B.A. du lotissement du Golf : Adopté à l'unanimité

5°/ Taux des 3 taxes

Adopté à l'unanimité

6°/ Budgets primitifs

- Budget Général :
 - o Fonctionnement : Adopté par 18 voix, M. Gony s'abstenant ;
 - o Investissement : Adopté à l'unanimité

Départ de Mme Dallet à 20h15.

- B.A. du lotissement Ur Geldi : Adoption des 2 sections à l'unanimité
- B.A. du lotissement du golf : Adoption des 2 sections à l'unanimité
- B.A. du Cimetière : Adoption des 2 sections à l'unanimité
- B.A. du C.L.S.H. : Adoption des 2 sections à l'unanimité

Départ de M. Etchegaray à 20h 40

7°/ Autorisation de vendre le mobilier de l'ancienne bibliothèque

Adopté à l'unanimité

8°/ Motion C.A.F.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

1/ Question de Mme Vigier : couleurs de la crèche

Monsieur le Maire précise que le permis délivré est conforme, car, même si la couleur grise n'était pas acceptée dans le règlement du PLU en cours au moment de la délivrance, l'autorisation avait été délivrée en tenant compte de la phrase suivante de l'article 11 dans le cadre du « principe général » :

« des règles différentes peuvent être admises pour la construction d'édifices publics ».

Néanmoins, il est tout-à-fait d'accord avec Mme Vigier sur la rupture de l'harmonisation et il ajoute qu'il ne trouve pas cela joli, comme d'autres membres du conseil municipal qui lui en avaient déjà fait la remarque.

Il propose de faire peindre en blanc ces boiseries, ce qui est approuvé par le conseil municipal

2/ Question de M. Sorhaits : Huile

Le Maire est tout-à-fait d'accord avec M. Sorhaits et avoue ne pas comprendre que cette pollution perdure.

Il va prendre contact avec le Maire d'Anglet pour lui proposer de cosigner un courrier qui serait adressé à Monsieur le Préfet pour dénoncer cette pollution.

3/ Questions de M. Goni : horaires des réunions

Le Maire demande aux deux adjoints en charge des commissions dont M. Gony est membre de répondre.

M. Davril, adjoint aux travaux, dit ne pas comprendre la question car il a toujours été soucieux de tenir compte des horaires de travail, et notamment de ceux de M. Gony, et celui-ci l'avait informé tout récemment de son changement d'activité professionnelle et que cela l'empêcherait d'assister à des réunions avant 18h, M. Davril lui ayant répondu qu'il en tiendrait compte.

M. Gony, après avoir écouté M. Davril, confirme ses propos et dit que ce n'est pas à cette commission qu'il faisait allusion dans sa question.

Mme Bonzon, comprenant que la question concernait donc la commission Communication dont elle a la charge, est intervenue pour rappeler à M. Gony les entretiens qu'ils ont eus en début de mandat et elle avait retenu que ce dernier n'était pas trop intéressé par cette commission, mais que néanmoins, il souhaitait avoir les comptes-rendus, ce qui a été fait.

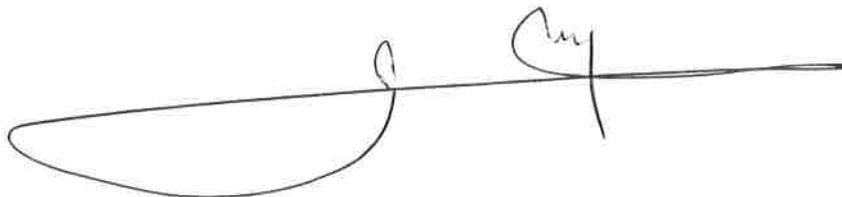
Le Maire répond par ailleurs aux deux autres questions posées, à savoir :

- Qu'il n'y avait pas à sa connaissance d'agrandissement du trinquet prévu sur la place publique, et que la question concerne peut-être l'autorisation qu'il a donnée à M. Parmentier d'installer un plancher bois, amovible au besoin, sur le domaine public afin d'y mettre quelques tables avec parasols.
- Qu'il n'avait pas entendu parler de Pierre et Vacances au Golf, mais que, néanmoins, la SEM propriétaire des terrains et du golf souhaite relancer le projet de para hôtellerie dans la zone classée UY au PLU (projet qui avait obtenu tous les accords, mais qui avait été abandonné du fait de la crise économique) et qu'elle a pris des contacts pour avancer sur ce dossier ; bien évidemment, si ce projet évolue, la SEM se rapprochera de la mairie.

Le Maire ajoute qu'il est très favorable au développement économique du territoire et que, concernant la question posée « ne pensez-vous pas que la démocratie mériterait que ces réunions se tiennent désormais à partir de 18h », il aurait préféré « je souhaite, compte tenu de mon changement d'horaires dans mon activité professionnelle, que les réunions se tiennent désormais à partir de 18h ». C'est beaucoup plus clair.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00

Bassussarry, le 14 avril 2015
Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, stylized mark on the right, followed by a long horizontal line extending to the right.